

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY SOUS LENS, LE 20 AVRIL 2023



**Yves TERLAT
MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

N°124/2023

DEPLACEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE
DURANT LA FETE FORAINE

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Considérant que la place du marché hebdomadaire sera occupée par les forains,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

Le marché hebdomadaire sera déplacé sur la rue du Général De Gaulle. Par conséquent, la circulation des véhicules et cycles y sera interdite les MERCREDIS 17 et 24 MAI 2023.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire d'ANNAY SOUS LENS,
Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE,



(Handwritten signature)